

du Togo et ceux réservés à la Chambre des Députés, modifiée par la loi n° 57-13 du 28 mars 1957;

Vu les décrets n° 57-359 du 22 mars 1957 et 58-187 du 22 février 1958 modifiant le décret n° 56-847 du 24 août 1956 portant statut du Togo;

Vu l'arrêté n° 2/PM. du 27 septembre 1956 fixant les attributions des Ministères en matière de personnel;

Vu l'arrêté n° 32/E. du 18 janvier 1955 portant organisation de l'Enseignement officiel du Togo et les textes modificatifs subséquents;

Vu l'arrêté n° 4/MEN. du 17 mai 1958 transférant l'Inspection Primaire Nord de Sokodé à Lama-Kara;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté n° 4/MEN du 17 mai 1958 transférant l'Inspection Primaire Nord de Sokodé à Lama-Kara est et demeure abrogé.

ART. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 5 juin 1958

S. E. OLYMPIO

Engagement

Par décisions du Premier Ministre, Ministre de l'Education nationale :

N° 117/D/MEN du :

28 mai 1958. — Les manœuvres d'internat dont les noms suivent, en service au Collège moderne de Sokodé depuis 1955, sont engagés pour compter du 1^{er} janvier 1958 en qualité de manœuvres spécialisés de 3^e classe au salaire mensuel de 3.000 francs :

Salifou Adam

Zakari Aladji

Ayéva Yaya

Maman Kérim

La dépense est imputable au budget général, exercice 1958 — chapitre 20, article 3, paragraphe 3.

Mutations

N° 87/D/PM/MEN du :

29 mai 1958. — Les mutations suivantes sont prononcées parmi le personnel de l'enseignement primaire pour compter du 1^{er} juin 1958 :

M.M. Kapy Larabou, monit. journalier, précédemment en service à Tami, est affecté à Mango.
Houngues Lambert, monit. adjt 3^e éch., précédemment en service à Mango, est affecté à Sokodé (IPN).

Ajavon Sébastien, inst. adjt de 4^e classe AOF, remis à la disposition du Ministre de l'Education nationale, est affecté à Abobo (Direction).

Kudjoh Hermann, inst. adjt de 3^e cl. AOF, remis à la disposition du Ministre de l'Education nationale, est affecté à Mango.

Lawson Latévi Eloi, inst. adjt H.C., précédemment en service à Abobo (Direction), est affecté à Amoussoukopé (Direction).

Akakpo Michel, mont. adjt 4^e éch., précédemment en service à Tado (Direction), est affecté à Sokodé.

N° 118/D/MEN du :

4 juin 1958. — Les mutations suivantes sont prononcées parmi le personnel de l'enseignement primaire :

M.M. Pédanou Félix, moniteur journalier, précédemment en service à Momé-Houngpati (cercle d'Anécho), est affecté à Klologo (cercle d'Anécho).

Bocco Théophile, moniteur journalier, précédemment en service à Klologo (cercle d'Anécho), est affecté à Momé-Houngpati (cercle d'Anécho).

Cours de spécialités

N° 85/D/PM/MEN du :

26 mai 1958. — Les fonctionnaires et assimilés professeurs et chargés de cours au Lycée Bonnetcarrière de Lomé percevront pour le 2^e trimestre de l'année scolaire 1957-58 (janvier-février-mars) des indemnités pour les heures de cours de spécialités et pour les heures de suppléances dont le total hebdomadaire est fixé en regard de leurs noms, conformément au taux fixés par l'arrêté n° 22/PM-MIP du 30 janvier 1958 et aux catégories désignées ci-après :

Taux professeurs agrégés — Cadre normal — 15 heures

M. Tuffet Jacques : 7 heures par semaine

Taux professeurs certifiés licenciés — Cadre normal — 18 heures

MM. Pontillon Charles : 10 heures par semaine

Dupré Gerald : 2 heures 30 par semaine

Josephau Serge : 5 heures par semaine

D'Almeida Christian : 0 heure 15 par semaine

Mmes Neyrolles Hélène : 2 heures 30 par semaine

Canarelli Noëlle : 2 heures par semaine

Mlle Guillou Hélène : 6 heures par semaine

Taux adjoints d'enseignement : 18 heures

Mmes Gbikpi Paule : 0 heure 30 par semaine

Costalat Jacqueline : 2 heures par semaine

Lanzarotti Georgette : 2 heures par semaine

Mlle Eychenne Claude : 1 heure 30 par semaine

Taux instituteurs principaux : 18 heures

M. Liquet Jean-Marie : 3 heures par semaine

Taux instituteurs : 18 heures

Mmes Courriou Georgette : 2 heures 30 par semaine

Lara Cécile : 1 heure 30 par semaine

Boitelle Edith : 1 heure par semaine.